

REÇU A LA PRÉFECTURE  
11 DEC. 2006

# Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations  
de la Commission Permanente

N° CP 2e/123-06  
Séance du 08 DEC. 2006

## BATIMENTS COMMUNAUX A VOCATION TOURISTIQUE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E8-2004 du 14/04/2004, complétée par les délibérations n°2004/IV-108 du 15/10/2004 et n°2006/III-3<sup>ème</sup>/20 du 23/06/2006 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n° 2006/I - 2<sup>ème</sup>/03 du 9 décembre 2005 relative aux interventions du Département en faveur du tourisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ attribue une subvention de 326 800 € à la Communauté de Communes du Jura Alsacien pour la construction d'un complexe polyvalent à usage d'hôtel communautaire et d'office de tourisme au titre de la politique de soutien en faveur des bâtiments communaux à vocation touristique
- ❖ précise que les crédits seront prélevés sur l'enveloppe 80104, chapitre 204, nature 20414, fonction 94, programme F041, du budget départemental

LE PRESIDENT

REÇU A LA PRÉFECTURE  
11 DEC. 2006

Charles BUTTNER

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet 11 DEC. 2006  
Publication 15 DEC. 2006

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation

Adopté  
.....voix contre  
.....abstentions



Ludovic LIONS